

Évadulor

État virtuel des archives ducaltes lorraines

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DU PROJET / PROGRAMME SCIENTIFIQUE.....	3
1.1. Contexte du projet, enjeux et état de l'art.....	3
a) Un corpus d'archives dispersées, dépourvu d'instrument de consultation commun et détaillé	3
b) La richesse des fonds de la Chambre des comptes de Nancy.....	5
c) L'État lorrain dans la perspective d'une histoire européenne de l'administration.....	7
1.2. Objectifs et originalité.....	7
a) La construction d'un outil de recherche constitue en elle-même la recherche de base sur les angles d'appréhension du fonds	8
b) Des fonds médiévaux d'archives constituent la base du Trésor des chartes moderne.....	8
c) La recherche des modalités d'élaboration des archives et de l'évolution qualitative et quantitative de la documentation, avec le règne de René II : modalité d'ancrage de la constitution de l'État	8
d) L'étude des archives lorraines comme expression de « l'État moderne » en Lorraine	8
e) Les modalités des démembrements : choix des titres, logique des reclassements	9
1.3. Description des travaux.....	9
1.3.1. La problématique	9
a) Une situation de frontière politique, juridique, documentaire et linguistique originale.....	9
b) Deux principautés qui construisent un État.....	10
c) Une typologie documentaire en évolution.....	11
1.3.2. Méthodologie.....	11
a) Cadres d'analyse : atouts de l'utilisation de la DTD-EAD.....	11
b) Saisie de l'instrument de recherche des pièces du Trésor des chartes, analyse et description encodée des pièces.....	12
c) Cadre de saisie et description encodée des analyses des lettres patentes de René II	13
1.3.3. Modalités de travail en commun et interdisciplinaire	14
1.3.4. Faisabilité, difficultés éventuelles, solutions alternatives envisagées.....	15
1.4. Résultats scientifiques attendus	16
a) Description informatique au sein d'un inventaire méthodique unique du Trésor des chartes dispersé.....	16
b) Élaboration d'un inventaire sommaire analytique des registres de lettres patentes de René II	16
c) Reconstitution virtuelle du fonds et accessibilité en ligne.....	16
d) Réalisation d'un manuel de lecture de documents français du Moyen Âge	16
e) Synthèse des résultats à la lumière de la problématique	17
1.5 Retombées potentielles	17
a) Coopération entre institutions de vocations complémentaires	17
b) Renforcement d'une synergie dans l'espace lorrain ou plutôt lotharingien	17
c) Renouveau de l'intérêt pour la documentation médiévale	18
1.6 Organisation du projet.....	18
a) Organisation des tâches	18
b) Calendrier des travaux.....	19

1. Description du projet / programme scientifique

Introduction

Dans le cadre de l'appel à projet « gouverner et administrer », l'UMR 7002 de l'Université Nancy 2, les archives départementales de Meurthe-et-Moselle, le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France et l'UMR 7118 (ATILF) s'associent pour présenter un projet de reconstitution virtuelle des archives ducales de la principauté lorraine qui se construit sous les Angevins, au XV^{ème} siècle, en État princier, se détachant progressivement de l'Empire et résistant par ailleurs, autant que faire se peut, aux attaques politiques et au « grignotage » juridique de la France dont elle est culturellement proche.

Dans un tel contexte, se posent les questions d'édification politique et administrative d'une principauté qui passe très tard, en raison de ses divisions et de son appartenance à l'Empire, d'une structure féodale dominante au XIV^{ème} siècle à un État princier prenant ses modèles « à l'Ouest », dans le climat difficile de la fin du XV^{ème} siècle.

Or, la bibliographie fait encore largement défaut pour diverses raisons, parmi lesquelles l'abondance et la dispersion des archives occupe une large place.

Le dernier inventaire global du début du XVIII^{ème} siècle recense environ 13 400 pièces médiévales aujourd'hui dispersées entre la collection Lorraine de la BnF, les archives départementales de Meurthe-et-Moselle et les Archives nationales d'Autriche (*Österreichisches Haus-, Hof- und Staatsarchiv*) à Vienne pour l'essentiel. S'y ajoutent 5 000 autres pièces incorporées dans la collection Lorraine de la BnF ainsi que des dossiers mineurs dispersés dans les fonds de la région lorraine et de divers établissements parisiens.

Le présent projet souhaite donc identifier individuellement les pièces d'archives qui ont constitué le Trésor des Chartes de la principauté lorraine à la fin du Moyen Âge et en faciliter l'accès par la construction d'un instrument informatique consultable sur la toile. Il veut aussi faire aboutir un travail comparable sur l'ensemble des lettres patentes de René II (environ 6 800 pages d'enregistrements) utilisées comme point d'appui de l'analyse des pratiques politiques et administratives de la fin du Moyen Âge en Barrois et en Lorraine et de la construction de cet État princier à propos de laquelle ces dépouillements doivent permettre d'amples enquêtes.

Les institutions détentrices de ces pièces souhaitent accompagner ce travail d'une campagne de numérisation dont l'outil informatique doit permettre la diffusion.

1.1. Contexte du projet, enjeux et état de l'art

a) Un corpus d'archives dispersées, dépourvu d'instrument de consultation commun et détaillé

La Lorraine du Moyen Âge est caractérisée par la diversité de ses pays, tous pourtant marqués par une lutte continuelle pour l'autonomie entre l'attraction française vers l'Ouest et l'inégale résistance germanique à l'est. Après la mort du roi de Pologne, Stanislas Leszczyński, en 1766, le duché de Lorraine est définitivement annexé à la France, après cent quarante années de guerres, quatre occupations et le démantèlement des archives : ce dernier événement et ses conséquences motivent la mise sur pied du présent projet.

En effet, les tentatives d'études scientifiques de la genèse de l'État lorrain à la fin du Moyen Âge et de la vie mouvementée de cette région frontalière ont buté jusqu'à maintenant tant sur l'abondance que sur la mutilation et la dispersion des sources. Les archives des institutions ducales, essentielles à la compréhension des mutations politiques des derniers siècles du Moyen Âge et des Temps Modernes, mais aussi à celle de leur contexte économique et social, sont dispersées dans de nombreux dépôts. Aussi le projet d'une reconstitution intellectuelle virtuelle du fonds ducal des archives lorraines apparaît-il comme la condition nécessaire de la reprise d'une recherche fondamentale, à une époque où les exigences épistémologiques invitent à scruter plus systématiquement que par le passé (où l'on défendait des thèses étayées par une documentation choisie) l'ensemble d'un corpus disponible. Les possibilités de traitement et de diffusion informatiques actuelles rendent également cette réflexion cruciale ; l'usage d'une base de donnée associant catalogue encodé en EAD et numérisation rend possible la reconstitution virtuelle des fonds dispersés par les guerres.

Constitution du fonds ducal de Nancy (XII^{ème}-XVI^{ème} siècles).

Les archives particulières de la couronne ducale (ou Trésor des chartes de Lorraine) ont été constituées dès la fin du XI^e siècle. D'abord conservées au château d'Amance, elles sont transférées à Nancy sous le duc Matthieu I^{er} (1139-1176) et installées, au XIV^e siècle, au palais ducal. À partir du règne de René II, les archives conservées au palais de Nancy ont donc une double nature : archives financières de la Chambre des comptes de Lorraine, archives politiques du Trésor des chartes. Le Trésor fut mis en ordre en 1489, puis en 1510-1511 et, à partir de 1552, Thierry Alix, président de la Chambre des comptes de Lorraine, procéda à un classement des titres. Le Trésor des chartes fut ensuite doté d'un personnel permanent, devenant une branche de l'administration ducale avec un garde à sa tête. De cette époque datent les premières mentions de transferts de fonds de la Chambre des comptes de Bar vers Nancy : en 1544, Thierry Alix obtient le transfert de deux coffres, en 1552 de 6 tonneaux de documents. En 1587, on achète à Bar 71 aunes de toile à sacs pour le transport de pièces à Nancy¹. Au XVI^e siècle, plusieurs chartriers de familles seigneuriales éteintes sont versés dans les fonds. Les archives de Nancy ont dès lors acquis leurs caractéristiques propres.

Démembrement du fonds d'archives et inventaires (1634-1740).

1. À l'occasion des conflits entre le roi de France et le duc, les archives lorraines ont été volontairement démembrées par étapes successives. Le premier démembrement est lié à la guerre de Trente Ans : avant la première occupation de Nancy par les troupes françaises, plusieurs coffres d'archives venant de Nancy ou de Bar sont mis à l'abri dans la forteresse de La Mothe, mais le maréchal de La Force s'en empare à l'issue du siège en 1634 et les transfère à Metz puis à la Sainte-Chapelle de Paris. Une partie seulement des documents est ensuite restituée au Trésor des chartes de Lorraine.

□ Lieux de conservation : archives départementales de Meurthe-et-Moselle, Nancy (B1-B965) ; Archives nationales, série J (surtout des pièces d'époque moderne), Paris.

2. En 1670, Louis XIV supprime la Chambre des comptes de Lorraine et les archives sont envoyées à la citadelle de Metz. Pour défendre les prétentions du roi de France sur le duché, les pièces susceptibles d'appuyer les revendications d'autonomie sont subtilisées (1680-1683). Le roi confie le classement à Honoré Dufourny, auditeur à la Chambre des comptes de Paris, qui rédige un inventaire analytique détaillé de 250 layettes (1697-1698), mais ignore la majeure partie du fonds. La minute de son travail reliée en 13 volumes est conservée à la BnF (Ms fr. 4880-4886, le ms 4886 contenant les tables)². La mise au net est conservée aux Archives nationales (KK 1116-1128). Une copie incomplète est conservée à la bibliothèque municipale de Nancy (ms 754-765), une autre à la bibliothèque municipale de Metz (ms 225-236 : *Inventaire des titres de Lorraine*).

À la suite du traité de Ryswick (1697), le duc de Lorraine recouvre ses archives, mais il y manque les titres pris à La Mothe et de nombreuses pièces soustraites par les agents du roi de France. Ainsi Théodore Godefroy, chargé de l'inventaire, a-t-il profité de l'occasion pour copier quantité de pièces et en subtiliser d'autres. L'ensemble forme la collection Godefroy.

□ Lieu de conservation : Bibliothèque de l'Institut de France, Paris.

3. En 1737, le duc François III quitte la Lorraine pour Florence puis Vienne et emporte les pièces « familiales » dites « généalogiques ». Les négociations entre la France et l'Autriche, en 1922-1923, aboutissent à la restitution d'une partie du fonds, notamment l'essentiel des archives diplomatiques ducales. Le *Haus-, Hof- und Staatsarchiv* de Vienne conserve les cartons de documents se rapportant directement aux affaires de la dynastie de Lorraine-Habsbourg dans l'Empire et les archives proprement familiales.

□ Lieux de conservation : *Haus-, Hof- und Staatsarchiv*, Vienne (Autriche), pour la période 1231-1776: microfilms aux archives de Meurthe-et-Moselle (1 Mi 845/R 1-220) ; archives départementales de Meurthe-et-Moselle, Nancy, fonds dit de Vienne (3 F).

4. En 1737-1740, Louis XV envoie Antoine Lancelot à Nancy vérifier et refaire les inventaires. Les fonds des évêchés, des bailliages d'Allemagne et des officiers rejoignent le Trésor des

¹ P. SCHIMBERG, *Recherches sur la Chambre des Comptes du duché de Bar*, thèse de droit soutenue à Nancy, Bar-le-Duc, 1908, p. 5 n. 1.

² Copies aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle : copie de l'ensemble sur microfilm (1 Mi 744, R1-R7), et copie des tables (B 472-474).

chartes. Lancelot classe 500 nouvelles layettes et en établit l'inventaire analytique suivant l'ordre alphabétique des noms de layettes, en 33 volumes in-folio. Pas plus que Dufourny, Lancelot n'inventorie l'ensemble du fonds. En 1740, il s'empare de 50 layettes et de l'ensemble des documents non inventoriés, qu'il emporte à la Bibliothèque du Roi à Paris. De 1740 à 1775, un dénommé Chappotin classe ces documents en 725 layettes, reliées en volumes au XIX^e siècle. Avec un fonds de titres des abbayes de Metz et les archives du prince de Vaudémont (XVII^e siècle), ils constituent la Collection Lorraine (1000 volumes).

□ Lieux de conservation : BnF, département des manuscrits, Paris, fonds des provinces, Collection Lorraine, soit environ 7500 pièces antérieures à 1508 ; quelques pièces ont été retrouvées aux archives du ministère des Affaires étrangères, Paris, dans les fonds de la correspondance diplomatique (correspondance Lorraine et supplément) ; certaines autres sont maintenant conservées dans le Fonds français de la BnF à Paris.

5. En 1766, à la mort du roi Stanislas, les archives de la Chancellerie et du Conseil d'État de Lorraine sont envoyées à Paris pour être versées dans le greffe du Conseil du roi et dans les collections de la Chancellerie de France.

□ Lieu de conservation : Paris, Archives nationales (séries E, JJ, K, KK, P, Q).

6. Aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle à Nancy sont conservées aujourd'hui :
 - ce qui reste du Trésor des chartes de Lorraine (B 1-965), organisé selon le classement de Lancelot ;
 - ce qui reste du fonds de la Chambre des comptes de Lorraine (B 966-12 459),
 - et ce qui a été restitué par l'Autriche après la Première Guerre Mondiale (3 F).

Il faut y ajouter des dossiers qui se trouvent :

au Grand Duché du Luxembourg, dont l'histoire a été longtemps liée à celle de la Lorraine (mais la plus grande partie a fait l'objet de versements aux archives d'Arlon, en Belgique) ; en Allemagne à qui, après les modifications de frontières, ont été rendus des dossiers comme celui de la seigneurie de Deux-Ponts (Zweibrücken), sans parler des archives du Clermontois qui se trouvent au château de Chantilly.

Cet état de fait a depuis lors rendu difficile les recherches sur les fonds en question, pour deux raisons : la dispersion des fonds, mais également l'illusion que les inventaires de Dufourny et Lancelot recensaient la totalité du Trésor des Chartes. Pour sortir d'une telle situation, il est essentiel de mener de front un travail de catalogage intégral et une confrontation des différents fonds dispersés.

b) La richesse des fonds de la Chambre des comptes de Nancy

Au-delà de l'aspect strictement diplomatique, le grand chantier initié par le CNRS dans les années 1980 sur la Genèse de l'« État moderne » a souligné l'importance pour l'émergence de la modernité politique d'institutions comme les Chambres des comptes et le Parlement. Si l'histoire des pratiques de la Chancellerie royale française est connue depuis longtemps³, tout comme, dans une moindre mesure, celle de l'administration royale, étudiée par Dupont-Ferrier puis par A. Demurger, l'histoire administrative des principautés francophones reste encore largement à faire, malgré de solides études sur les cas bourguignon, breton ou bourbonnais notamment. Le cas lorrain souffre d'un désintérêt rendu plus criant par l'abondance et la qualité des sources, tels les registres de lettres patentes enregistrées abondamment sinon systématiquement à partir de René II (environ 6 800 pages d'enregistrements)

Les institutions financières et judiciaires françaises connaissent une situation paradoxale : les archives de la Chambre des comptes de Paris ont été presque totalement détruites par l'incendie de 1737⁴, tandis que les archives du Parlement sont si imposantes que les études systématiques sont encore rares, le modèle restant celui des registres de lettres de rémission étudiées par Claude

³ L. PERRICHET, *La Grande Chancellerie de France des origines à 1328*, Paris, 1912 ; O. MOREL, *La Grande Chancellerie royale et l'expédition des lettres royaux de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIV^e siècle (1328-1400)*, Paris, 1900.

⁴ H. JASSEMIN, *La Chambre des Comptes de Paris au XV^e siècle, précédé d'une étude sur ses origines*, Paris, 1933.

Gauvard⁵. Dépassant le problème des documents perdus de la Chambre des comptes de Paris, l'étude des Chambres des comptes des États périphériques du royaume a récemment connu des résultats notables, ainsi en Bourbonnais⁶ ou en Savoie⁷. Les travaux d'Anne Lemonde sur les fonds de la Chambre des comptes de Grenoble montrent ainsi que le Dauphiné, province pauvre et administrativement archaïque lors de son acquisition par le roi en 1348, sert ensuite de « laboratoire politique » pour de nouvelles pratiques de gouvernement⁸. Si l'espace lorrain a le cas unique d'avoir possédé deux Chambres des comptes (Chambre des comptes de Bar à Bar-le-Duc et Chambre des comptes de Lorraine à Nancy) et d'en avoir conservé les archives, bien peu d'études ont été menées sur leur fonctionnement et leurs pratiques⁹, alors même qu'elles offrent un exemple important pour la réception des usages politiques français au Moyen Âge et à la Renaissance, comme le Dauphiné terrain d'expérimentation, mais dans le cadre d'une autonomie faite de dépendance et d'insoumission. Plus généralement, l'histoire de la construction politique de la Lorraine, du Barrois, et de l'État lorrain qui les unit reste très largement à faire¹⁰, malgré des sources extrêmement riches et nombreuses. L'intérêt de combler ce vide historiographique dépasse les perspectives locales dans une optique comparatiste d'études croisées des modes de gouvernements à la charnière du Moyen Âge et de l'époque moderne.

Malgré leur dispersion, les fonds des ducs de Lorraine sont d'une grande richesse, sans commune mesure avec la pauvreté de la région. Les très amples registres de lettres patentes (à partir de 1473) et les cartulaires composés dès le XIV^e siècle pour le duc de Bar¹¹ puis surtout au XVI^e siècle sous l'impulsion de Thierry Alix forment un complément majeur des pièces originales du Trésor des Chartes, dont l'étude pourrait permettre de mieux connaître l'usage des archives à la charnière du Moyen Âge et de la Renaissance et sans doute également de retrouver des copies d'actes originaux perdus. Ces fonds sont largement sous-exploités, faute peut-être d'instruments de recherche adaptés. Rares pourtant sont les principautés qui conservent des archives médiévales importantes et qui ont bénéficié d'un enregistrement systématique des actes parvenu jusqu'à nous, car les corpus sont souvent dispersés. En outre, chaque pays se soucie d'abord des corpus des grands souverains. En France, la série des *actes des princes territoriaux* de la collection des *Chartes et diplômes* n'a pas encore publié les corpus concernant la Bretagne et la Champagne en cours d'étude. Dans l'Empire, un corpus a été publié dans la série des *Laienfürsten- und Dynastenerkunden der Kaiserzeit* des *M.G.H.* En Belgique en revanche, la Commission royale d'histoire a édité la série des *Actes des princes belges (Akten der Belgischen Vorsten)*¹². L'utilisation des outils informatiques ouvre de nouvelles perspectives mises en œuvre notamment à l'École nationale des Chartes dans l'étude de cartulaires. Elle suscite quantité d'expériences en cours mais exige une rigueur scientifique accrue qu'il serait souhaitable de coordonner à grande échelle¹³.

L'étude combinée des originaux et des registres présenterait également un intérêt pour l'histoire de l'archivage laïque, aspect de l'historiographie qui n'a guère été développé pour lui-même jusqu'à ce jour, en particulier pour la fin du Moyen Âge. Les recherches mériteraient également d'être

⁵ Cl. GAUVARD, « *De Grace especial* », *Crime, État et Société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, 2 vol..

⁶ Cf. *La France des principautés, les Chambres des Comptes, XIV^e-XV^e siècles*, colloque tenu aux Archives départementales de l'Allier, à Moulin-Yzeure, les 6, 7 et 8 avril 1995 sous la dir. de Ph. CONTAMINE et O. MATTEONI, Paris, 1996.

⁷ Cf. les travaux de B. DEMOTZ, *Le comté de Savoie du XI^e au XV^e siècle, pouvoir, château et État au Moyen Age*, Genève, 2000.

⁸ A. LEMONDE, *Le temps des libertés en Dauphiné*, Grenoble, 2002.

⁹ Les seuls travaux sur la Chambre de Bar-le-Duc sont les recherches sur le personnel de la Chambre faites au XVIII^e siècle par C.-P. de LONGEAUX, *La Chambre des Comptes du duché de Bar*, éd. par le baron de DUMAST, Bar, 1907. La Chambre de Nancy a fait l'objet d'une communication d'Hélène Olland, « Le Personnel de la Chambre de Lorraine, aspects de la gestion des finances du duché de Lorraine à la fin du Moyen Age », au colloque édité par Ph. CONTAMINE et O. MATTEONI, cf. infra n. 6 La Chambre des comptes de Bar n'avait fait l'objet d'aucune communication au colloque, ainsi que d'un article du même auteur dans les *Annales de l'Est*.

¹⁰ Il faut citer la thèse de Chr. RIVIERE, « *Une principauté d'Empire face au Royaume. Le duché de Lorraine sous le règne de Charles II (1390-1431)* », sous la direction de M. Parris, soutenue à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne en 2004.

¹¹ Cartulaire du comté de Bar, 1363, BnF, Collection Lorraine, vol. 718-719.

¹² Pour tenir compte de l'essor du nombre des actes conservés à partir du XIII^e siècle, il est prévu en 1980 que des registres remplacent les éditions intégrales pour la fin du Moyen Âge dans les principautés de Flandre, Hainaut, Brabant et Namur Pour les comtes de Flandres, F. VERCAUTEREN, Th. de HEMPTINNE et W. PREVENIER ont publié les *Actes des comtes de Flandres*, par tranches successives couvrant la période 1071-1206.

¹³ Cf. O. GUYOJEANNIN, J. PYCKE et B.-M. TOCK, *Diplomatique médiévale*, Brepols, 1993, p. 345-347.

étendues au-delà du début du XVI^e siècle, puisque les fonds lorrains modernes sont d'une richesse encore plus grande.

c) L'État lorrain dans la perspective d'une histoire européenne de l'administration.

La genèse médiévale de l'État moderne à partir de la fin du XIII^e et jusqu'au XV^e siècle constitue l'un des axes importants de l'histoire politique occidentale de la fin du Moyen Âge en raison de la diversification et de l'essor des institutions qui s'émancipent de l'hôtel royal et disposent, grâce à l'essor des universités, d'un personnel juridiquement formé. L'inventaire des archives lorraines doit être combiné à leur étude, qui vise à prendre sa place dans les grands chantiers historiographiques traitant des États princiers du Moyen Âge et de la Renaissance, à la jonction entre les études sur l'émergence de « l'État moderne¹⁴ » et les nouvelles pistes de travail sur le fait archivistique, en lui-même et comme expression d'une politique institutionnelle.

Or la situation géopolitique de la Lorraine et du Barrois les place à la conjonction des études sur les principautés des espaces français et germanique. Gagnés par l'influence culturelle française dominante dès avant l'arrivée des Angevins, les ducs de Lorraine et de Barrois imitent pour une grande part la chancellerie royale française, avec un important décalage chronologique dans la production des écrits, qu'il s'agisse de la forme des actes ou de leur contenu et de leur typologie¹⁵. Les principautés suivent le mouvement à des rythmes variables et l'on voit ici le contraste entre Lorraine et Barrois et la comparaison avec des principautés voisines, comme la Bourgogne¹⁶ ou le Palatinat¹⁷. Il s'agit donc de mettre en perspective les pratiques de gouvernement lorraines avec d'une part celles de principautés relativement éloignées mais soumises aux mêmes influences et pressions royales (Bourgogne, Bourbonnais, Provence, Béarn, Bretagne, Savoie), et également de situer la Lorraine dans son environnement immédiat, celui des villes et principautés d'Empire (Alsace, Palatinat, Bade, Wurtemberg, Luxembourg¹⁸), d'où la nécessité de croiser historiographie française et allemande¹⁹.

Enfin, troisième influence, la domination angevine qui s'exerce à partir de 1419 ouvre la région aux pratiques de gouvernement et aux mouvements de personnels administratifs venus des autres possessions de René d'Anjou : Provence, Anjou, royaume de Naples. Cette « nébuleuse angevine » du XV^e siècle reste encore mal connue, aucune synthèse ne venant remplacer la biographie de Lecoy de la Marche²⁰, seul à avoir tenté d'étudier ensemble le gouvernement des différentes principautés tenues par René d'Anjou.

1.2. Objectifs et originalité

¹⁴ *L'État moderne et les élites, apports et limites de la méthode prosopographique, actes du colloque CNRS-Paris I. 16-19 octobre 1991*, éd. J.-P. Genet et G. Lottes, Paris 1996.

¹⁵ L'étude des chancelleries princières de la fin du Moyen Âge a fait l'objet d'un colloque tenu à Munich en 1983, publié sous le titre *Landesherrliche Kanzleien im Spätmittelalter*, Munich, 1984, 2 vol.. Certains aspects des échanges et influences entre chancelleries princières sont éclairés notamment par le travail de W. PREVENIER, « La chancellerie des comtes de Flandre dans le cadre européen à la fin du XII^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 135, 1977, p.23-71. Pour le XIV^e siècle, on dispose de l'étude de Ch. REYDELLET-GUTTINGER, « La chancellerie d'Humbert II dauphin de Viennois (1333-1349) », *Archiv für Diplomatik*, 20, 1974, p. 241-383.

¹⁶ B. SCHNERB, *L'État bourguignon (1367-1477)*, Paris, 1999.

¹⁷ H.J. COHN, *The Government of the Rhine Palatinate in the fifteenth Century*, Oxford, 1965, 255 p.

¹⁸ Diverses publications livrent les sources diplomatiques des principautés frontalières de la Lorraine : pour l'archevêché de Trèves, A. GÖRZ, *Regeste der Erzbischöfe zu Trier von Hetti bis Johann II*, Trèves, 1859-1861, 382 p. ; pour le duché du Luxembourg, A de CIR COURT et N. VAN WERVEKE, *Documents luxembourgeois à Paris, concernant le gouvernement de Louis d'Orléans, Luxembourg*, publications de l'Institut grand-ducal et royal de Luxembourg, 1889 ; pour le comté de Sarrebrück, A. JUNCK, « Regesten zur Geschichte der ehemaligen Nassau-Saarbrücker Lande » *Mitteilungen des historischen Vereins für die Saargegend*, 1913 ; pour le Palatinat rhénan, A. KOCH, J. WILLE, *Regesten der Pfalzgrafen am Rhein (1214-1508)*, Innsbruck, 1894, 521 p. et C. PÖHLMANN, *Regesten der Grafen von Zweibrücken aus der Linie Zweibrücken*, Speier, 1962, 465 p. ; en Alsace, pour les seigneurs de Ribeaupierre : K. ALBRECHT, *Rappolssteinisches Urkundenbuch (759-1500)*, Colmar, 1891, 3 vol.

¹⁹ Sur le problème de l'intérêt de l'historiographie allemande pour les questions politiques et administratives : cf F. GRAUS, « Verfassungsgeschichte des Mittelalters », dans *Historische Zeitschrift*, 243 (1986), p. 549-589

²⁰ A. LECOY DE LA MARCHE, *Le Roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, Paris, 1875.

a) La construction d'un outil de recherche constitue en elle-même la recherche de base sur les angles d'appréhension du fonds

Elle comporte les éléments de connaissances offerts par les documents et susceptibles de répondre aux exigences de la problématique, en permettant de scruter les actes sous des angles variés tout en s'en tenant aux données accessibles. Pour les lettres patentes, la grille d'analyse des données envisage, outre les précisions de l'analyse et de la typologie des actes, les bénéficiaires et leurs prédécesseurs, les secrétaires qui ont rédigé les actes et les témoins qui ont assisté et pris part à la décision concernée. Pour les layettes du Trésor des chartes, la simple description selon les exigences de l'*Encoding archival description* (EAD) permet de restituer virtuellement des dossiers démembrés, par confrontation des dates, d'auteurs, de matière, restituant ainsi leur plein sens à des documents artificiellement isolés et sortis de leur contexte par les démembrements successifs. Il permet de prendre en compte à la fois le document comme document et comme pièce d'archives.

b) Des fonds médiévaux d'archives constituent la base du Trésor des chartes moderne

Le Trésor des chartes de Nancy a élaboré la mémoire des États lorrains en réunissant des fonds divers : archives du duché de Lorraine, titres du duché de Bar, etc. La reconstitution globale des fonds permet de discerner des fonds anciens dispersés au sein des archives lorraines par les reclassements français de Dufourny et Lancelot. Ainsi les chartiers seigneuriaux (familles des seigneurs germanophones de Boulay (*Bolchen*) et de Blâmont (*Blankenberg*), familles francophones des seigneurs de Commercy et d'Apremont), versés à Nancy n'ont jamais été pris en compte en tant que tels, faute d'instruments de recherches pour les reconstituer. Leur étude permettrait de mettre en valeur de rares fonds d'archives laïques médiévales²¹, moins bien connus que les archives monastiques²² dans le contexte de la naissance des pratiques archivistiques modernes dans une région périphérique.

c) La recherche des modalités d'élaboration des archives et de l'évolution qualitative et quantitative de la documentation, avec le règne de René II : modalité d'ancrage de la constitution de l'État

Ce travail conduit à cerner la politique de constitution des archives de la principauté, les méthodes et les soucis de classement permettant à l'autorité de retrouver facilement les pièces utiles. L'acquisition, la conservation, le classement des layettes dans leur état du début du XVI^e siècle sont au moins en partie accessibles car les classements ultérieurs n'innovent pas sur le plan formel. L'étude des documents doit également inclure celle des mentions dorsales qui fournissent de précieuses informations sur le cycle de vie administratif des documents comme sur leur classement avant l'inventaire de Dufourny. D'anciens inventaires de layettes, pour partie conservés dans la Collection Lorraine de la BnF et dont certains remontent aux XVI^e et XVII^e siècles, subsistent, au moins de manière fragmentaire et permettent d'envisager de reconstituer les classements d'avant 1670. Ce travail offre l'opportunité de cerner les moyens écrits de l'autorité pour se faire reconnaître ; la politique de constitution des archives de la principauté, ses nécessités et ses objectifs sont liés à l'établissement d'archives réunies et centralisées à partir de principautés indépendantes dans les siècles précédents.

d) L'étude des archives lorraines comme expression de « l'État moderne » en Lorraine

La mémoire de l'État vise avant tout à la constitution et à la défense du territoire princier. Dans le contexte de l'Europe médiane ou lotharingienne, le problème des frontières et des relations avec les souverains voisins est un des principaux jalons gouvernementaux et administratifs de l'archivage. Sur les frontières occidentales davantage encore qu'à l'Est, mais aussi au Nord et au Sud, il implique des bases juridiques solides appuyées sur l'écrit mais qui offrent des contrastes en raison des institutions des États affrontés. Une vision globale de la production archivistique de l'État permet d'envisager le fonctionnement administratif, par le repérage du personnel princier : les officiers et le conseil du prince, la chancellerie et ses clercs, moyens humains de gouvernement et d'administration. Sur ce

²¹ Parmi les chartiers seigneuriaux, le plus connu est celui de Thouars, Ch. SAMARAN, *Le Chartier des la Trémoille*, 1930. Cf. également L. DROUET, *Le chartier de la Faye, essai de reconstitution (XIV^e-XVIII^e s.)*, Courpière, 2007.

²² Cf. J. GUEROUT, « La publication intégrale d'un chartier médiéval : problèmes et perspectives », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 137, Paris, janv.-juin 1979, p. 65-80 : compte-rendu de l'édition des *Chartes et Documents de l'abbaye de Saint-Magloire* en 3 t. par A. TERROINE.

sujet, les recherches ont jusqu'ici abouti à une impasse ou du moins à des résultats partiels, faute d'instrument de recherche²³.

e) Les modalités des démembrements : choix des titres, logique des reclassements

L'histoire même de la constitution des fonds actuels reste à faire. La comparaison entre ce qui a été laissé à Nancy et ce que l'autorité royale juge bon de s'approprier et de transporter à Paris montre la volonté de « décapiter » la principauté en prélevant ce qui est « couronne et chambre » par exemple, mais aussi en dépeçant les layettes du domaine. Cette documentation ouvre par là un vaste champ d'études nouvelles sur une modalité particulière de la politique d'expansion territoriale des rois de France à l'époque moderne²⁴. Ces objectifs sont liés à l'établissement d'archives réunies et centralisées à partir de principautés indépendantes dans les siècles précédents ainsi qu'à la superposition de dossiers destinés à « poser » par les archives les bases de l'État²⁵. La logique ou les logiques du démembrement final des archives par Lancelot posent aussi le problème du passage à une nouvelle vision des archives, de l'arsenal juridique au patrimoine historique, objet d'études érudites. Le classement de Chappotin, dans sa prétention à former par les documents une histoire totale de la région, s'inscrit ainsi dans la pensée des Lumières.

Ce projet prend de ce fait modestement sa place dans l'Histoire de France : après un temps où les États monarchiques et princiers cohabitaient plus ou moins harmonieusement (XIV^e-XVI^e siècles), vint avec Richelieu et Louis XIV le temps de guerres d'annexion et la dispersion des mémoires régionales. Il est temps aujourd'hui de dépasser les stigmates de cette période, devenus obstacles épistémologiques, et de rassembler la documentation historique dispersée par l'unification du pays, pour permettre enfin un accès aisé à ce patrimoine écrit, par la création d'instruments de recherches adaptés et par la numérisation des pièces, pour reconstituer virtuellement les dossiers dispersés.

1.3. Description des travaux

1.3.1. La problématique

a) Une situation de frontière politique, juridique, documentaire et linguistique originale

Dans le domaine politique, le duché se trouve pris en étau entre l'Empire dont il relève à l'Est, le Royaume de France qui a l'ambition de s'étendre à ses dépens à l'Ouest et la Bourgogne qui y trouve le principal obstacle entre ses possessions en Flandres et celles de Bourgogne. La principauté se trouve donc située au carrefour des rivalités entre trois puissances politiques considérables de l'époque. Cette position pousse les responsables politiques lorrains à louvoyer et à développer les moyens juridiques de sauvegarde, face à des adversaires politiquement et militairement plus puissants. On trouve donc dans les archives les témoins de ces tentatives de défense par les hommes placés, dans le clergé ou l'administration notamment, par la diplomatie, par les tentatives d'accords stratégiques, par les recommandations aux officiers de Barrois de tenir leurs « défenses » prêtes en cas de revendication du roi de France par exemple.

²³ La seule étude d'ensemble date de 150 ans en arrière et donne l'impression par ses lacunes, d'un État incapable d'une gestion suivie. Il s'agit bien d'un biais dû à la situation de dispersion des archives : H. LEPAGE, *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraine*, Nancy, 1869. De même, la liste des officiers du duché de Bar, esquissée par G. NAUD et G.-J. WEILL, *Répertoire numérique de la sous-série 2 B, bailliage de Bar*, ne peut-elle être complète qu'en envisageant non seulement les fonds de Bar, mais aussi ceux de Nancy (et donc de Paris).

²⁴ Cf. les travaux de D. NORDMAN, *Frontières de France, de l'espace au territoire, XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, 1998 ; du même, « Droits historiques et construction géographique de l'espace français au XVII^e siècle », dans *L'État ou le Roi, les fondations de la modernité monarchique en France (XIV-XVII^e siècles)*, éd. N. BULST, R. DESCIMON et A. GUERREAU, Paris, 1996, p. 103-113.

²⁵ Cf. O. GUYOTJEANNIN et Y. POTIN, « La fabrique de la perpétuité : le Trésor des Chartes et les archives du royaume, XIII^e-XIX^e s. », *Revue de synthèse. Fabrique des archives, fabrique de l'histoire*, 5^e série, 2004, p. 15-44 ; Y. POTIN, J. THÉRY, « L'Histoire médiévale et la « Nouvelle érudition » : l'exemple de la diplomatie », *Labyrinthe*, Thèmes (n° 4), pp. 35-39.

Sur le plan juridique, la Lorraine se situe entre le royaume de France qui construit un gouvernement centralisé, notamment en Champagne depuis le XIII^e siècle, et l'Empire dont elle relève ainsi que le Barrois jusqu'à la Meuse depuis l'accord entre le roi de France et le roi des Romains à l'entrevue de Quatre-Vaux en décembre 1299, pour établir la frontière entre leurs États respectifs. En raison d'institutions centrales insuffisantes, l'Empire domine de moins en moins « des marges qui s'effilochent » pour reprendre l'expression de Michel Parisse : la famille de Luxembourg, progressivement absorbée par des intérêts dominants en Bohême, relâche considérablement son attention sur ses possessions luxembourgeoises et sur leurs voisines. Les relations se maintiennent cependant entre la Lorraine et les princes ecclésiastiques et laïcs voisins, notamment l'archevêque de Trèves et le comte palatin du Rhin. La Lorraine et le Barrois, découpés en bailliages, adoptent le modèle administratif français en terre d'Empire. Quant au jeu des influences dans la nébuleuse angevine entre Provence, Anjou, Italie, Lorraine... la tâche demeure.

Face aux revendications d'autorité de l'Empereur qui lui demande un hommage pour la Lorraine, le duc tente à la fin du Moyen Âge de se soustraire à ses devoirs en prétendant ne rien trouver dans ses archives qui justifie les réclamations de l'Empereur : jalonner historiquement l'évolution de ce processus et d'autres connexes est rendu possible par la constitution générale du corpus. Celui-ci fait apparaître aussi les contrastes entre le Barrois, sans cesse confronté aux officiers du roi de France, et la Lorraine plus autonome et plus enclavée : la forme diplomatique des actes est souvent plus soignée en Barrois qu'en Lorraine, les cadres administratifs plus vigilants (FRAD055, B 2943) : instructions de René I^{er} d'Anjou à divers officiers de Bar.

En matière linguistique, la principauté est incontestablement gagnée par l'influence française. La langue des documents le prouve : c'est l'une des zones les plus précoces pour l'emploi du français « royal » dans les actes ; les politiques de mariages et d'alliances du côté de la Champagne s'efforcent dans ce sens depuis le XIII^e siècle, ainsi que les nominations ecclésiastiques. Il faudrait également faire une place aux origines, cursus et lieux d'études des clercs.

Le bailliage d'Allemagne, partie du duché de Lorraine qui recouvre encore actuellement des régions de langue allemande, est invité par René II à utiliser le français dans l'administration, et il s'exécute. Le corpus doit donc permettre de cartographier plus précisément l'usage des langues. Le latin, pour sa part, recule progressivement. Il demeure à la fin du Moyen Âge dans les actes relatifs aux nominations ecclésiastiques et aux lettres de noblesse, aux relations avec le pape, mais l'usage n'en est pas systématique dans ces divers domaines. L'homme de confiance du prince, à la fin du XV^e siècle, est un dénommé Johannes Lud qui parle et écrit le français, le latin et l'allemand.

b) Deux principautés qui construisent un État

Aux XII^e et XIII^e siècles deux principautés émergent dans la région, le duché de Lorraine et le comté de Bar (qui devient duché en 1354). Au XV^e siècle, la Lorraine, le Barrois et le comté de Vaudémont sont aux mains des princes capétiens de la famille d'Anjou. Leur union, rendue inaliénable par le duc René II, constitue l'origine de l'État lorrain moderne, de ses administrations et du regroupement des archives princières. Cet État princier, l'un des rares à avoir résisté à l'annexion par le roi de France (à la différence de la Bretagne, de la Bourgogne, du Bourbonnais), garde tout au long de l'Ancien Régime un caractère original : il est à la fois souverain et partiellement vassal du royaume. Il est surtout hétérogène : sous le gouvernement d'une seule famille sont réunies plusieurs principautés, Bar et Lorraine, comté de Vaudémont, Épinal, et de nombreuses seigneuries sans oublier les Trois Évêchés de Metz, Toul et Verdun, indépendants mais dans l'orbite des ducs de Lorraine avant l'occupation (1552) puis l'annexion (1648) par la France. Cet État plurinational garde ainsi une administration financière non centralisée : les deux duchés conservent leur système judiciaire, leur Chambre des comptes et leurs états généraux propres, avec des tentatives de trésorerie générale. Cependant, Nancy apparaît comme la capitale à la fois du duché de Lorraine proprement dit et de l'ensemble des États lorrains. Les archives de la Chambre des comptes de Lorraine à Nancy gardent donc la mémoire de l'administration financière locale mais aussi celle de la dynastie de Bar et Lorraine comme des affaires diplomatiques extérieures et des archives concernant l'ensemble des États.

Nous sommes donc face à un corpus constitué volontairement à la fin du Moyen Âge. Des pratiques documentaires nouvelles apparaissent, en particulier l'enregistrement des lettres patentes. Le corpus doit montrer la naissance et l'essor des instances de gouvernement et d'administration. Le programme d'inventaire se limite dans un premier temps à cataloguer les pièces médiévales jusqu'à la fin du règne du duc René II en 1508, pour des raisons de masse documentaire à traiter, de correspondance avec la fin de l'époque médiévale, mais également parce que ce terminus *ad quem* correspond *grosso modo* à la fin de la phase de construction de l'État en Lorraine.

c) Une typologie documentaire en évolution

Du fait de l'évolution générale du contexte, on assiste entre les XIII^e et XV^e siècles à une mutation très importante de l'usage de l'écrit qui suit l'essor de l'État, des universités et du recours au droit et aux juristes formés en plus grand nombre, surtout dans le monde laïc. La majorité de la documentation de chancelleries pouvait encore au XIII^e siècle répondre à la définition d'une chartre. On dispose ainsi pour cette époque de documents de plus en plus complexes contenant chacun quatre ou cinq actions juridiques qui sont par la suite distinctes dans une documentation juridique de plus en plus nombreuse. De ce fait découle également la nécessité de définitions de documents non seulement par la forme diplomatique mais également du point de vue juridique du contenu : la typologie de l'écrit de chancellerie connaît une mutation sans précédent. L'observer grâce à la vue globale d'un fonds ou du moins de ce que l'on peut en reconstituer, apporte un angle de vue peu exploré par la recherche soucieuse d'abord, et à juste titre, du contenu des actes analysés.

Du fait de la volonté de construire un État à la fin du Moyen Âge, cette situation particulière entraîne le prince à développer ses archives afin d'améliorer la gestion et surtout les finances de cette principauté, d'inscrire plus solidement sa place dans le champs politique et d'assurer sa défense face à ses puissants voisins : René d'Anjou par exemple, chapitrait ses officiers de Barrois, leur recommandant de ne soulever aucune question face aux officiers du roi de France, mais d'être prêts à défendre ses droits, en cas de revendication soutenue par les officiers champenois du roi de France²⁶.

1.3.2. Méthodologie

a) Cadres d'analyse : atouts de l'utilisation de la DTD-EAD

Le projet ÉVADULOR a pour objet la réalisation d'un inventaire méthodique sous forme numérique conforme à la définition de type de document (*Document Type Definition* – DTD) « description archivistique encodée », dans sa version 2002 (*Encoded Archival Description* – EAD 2002). L'EAD présente des atouts importants, tant pour la précision de la description archivistique, que pour la restitution des données et la diffusion de l'information :

- hiérarchisation et structuration de la description archivistique, conformément aux exigences de l'ISAD-G (*International Standard Archival Description-General*), norme applicable à la rédaction d'instruments de recherche archivistiques ;
- indexation et extraction de l'information spécifique au niveau pertinent, et non à celui de chaque notice. Le « bruit » généré lors de l'interrogation de l'instrument de recherche en est réduit d'autant ;
- enrichissement de la description par un vocabulaire contrôlé augmentant les potentialités de la recherche plein texte, qui reste possible ;
- facilité de navigation entre les notices grâce aux liens qui existent entre elles ;
- large diffusion sur la Toile, la DTD-EAD étant conforme au langage informatique de balisage générique *Extensible Markup Language* (XML). La mise en ligne de l'instrument de recherche encodé en EAD se fait par l'intermédiaire de feuilles de style transformant le code XML en HTML ou PDF ;
- reconstitution virtuelle d'un fonds démembré. À terme, à chaque description de pièce peut être rattachée son image numérisée, permettant ainsi une consultation en ligne de l'ensemble.

En outre, le département des Manuscrits de la BnF a retenu l'EAD comme norme de description de ses collections. Il constitue ainsi progressivement un nouveau catalogue, *BnF Archives et manuscrits*, qui s'enrichit simultanément du résultat des conversions rétrospectives d'anciens catalogues et inventaires (manuscrits, imprimés ou électroniques) et du traitement documentaire courant, en EAD, des fonds nouveaux ou non encore catalogués.

Les documents de la Collection Lorraine de la BnF sont donc destinés à être décrits dans le catalogue *BnF Archives et manuscrits*.

Les données du catalogue BnF Archives et manuscrits seront prochainement exposées dans le réservoir OAI de la BnF, et pourront ainsi aisément être moissonnées par d'autres portails respectant cette norme. En ce qui concerne le projet ÉVADULOR, il sera donc très aisé de créer un portail

²⁶ Archives départementales de la Meuse, B 2914.

unique, basé sur l'OAI, qui permettra d'interroger simultanément les ressources décrites en EAD et réparties sur différents serveurs.

b) Saisie de l'instrument de recherche des pièces du Trésor des chartes, analyse et description encodée des pièces

- Saisie du « Lancelot »

Les 12 000 pages (grand in-folio) de l'inventaire de Lancelot et le complément apporté par celui de Dufourny seront conjointement saisis par l'UMR 7002 et par les archives de Meurthe-et-Moselle entre mai 2008 et décembre 2009. Le choix de l'inventaire de Lancelot moins détaillé et parfois erroné quant aux dates se justifie par le fait que les classements du XIX^e siècle le suivent et que les analyses moins touffues permettent plus rapidement d'identifier les pièces

La saisie s'effectue soit à l'aide d'un éditeur XML paramétré en EAD, soit par le biais d'un tableur (type Excel) permettant l'export des données, cellule à cellule, vers un document XML.

Modèle du schéma XML de saisie du Lancelot (niveau de la pièce) :

```
<c level="item">
  <did>
    <unitid type="layette_lancelot">[Référence de la layette donnée par
Lancelot]</unitid><unitid type="cote_lancelot">[numéro de l'acte attribué par Lancelot]</unitid>
    <unittitle type="analyse_lancelot">[Analyse de l'acte par Lancelot]</unittitle>
    <unitdate type="date_lancelot">[date donnée par Lancelot]</unitdate>
    <dao href="[Nom du fichier correspondant à la page du Lancelot
numérisée].jpg"></dao>
  </c>
```

= Mode de saisie de l'instrument de recherche

- À partir de là, l'inventaire Lancelot portant les cotes d'archivage dans la série B des archives départementales de Meurthe-et-Moselle insérées au XIX^e siècle, il est aisé de retrouver les pièces demeurées à Nancy (au nombre de 9 000 environ), d'en faire l'analyse individuelle, d'y ajouter le fonds de Vienne et de compléter l'ensemble par les dossiers conservés en particulier à Bar-le-Duc, à Épinal et à Metz (peu nombreux pour le Moyen Âge dans ces deux dernières villes).
- Pour les modalités de saisie on adopte les règles du guide d'indexation mis au point en janvier 2008 aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle : graphie des noms de personnes, de collectivités et lieux.
- Les fiches sont relues et corrigées, principalement par des archivistes paléographes.
- La BnF, munie de l'instrument de saisie du Lancelot, recherche et analyse les pièces du Trésor des chartes de Lorraine déposées au département des Manuscrits, dans les dossiers 183 à 268 de la Collection Lorraine (environ 2500 pièces) : elles sont saisies comme celles de Nancy, c'est-à-dire avec les mêmes exigences épistémologiques et selon des codes semblables.
- La BnF se charge ensuite d'analyser les autres pièces médiévales de la Collection Lorraine non contenues dans l'inventaire de Lancelot, mais également rassemblées par lui, évaluées au nombre de 5000.
- Le total des pièces médiévales concernant le projet ÉVADULOR et conservées à la BnF, s'élève donc à environ 7500, qui représentent un total de 10.600 feuillets répartis dans 300 volumes.
- Il subsiste aussi des fonds moins fournis en originaux aux Archives nationales (en cours d'exploration) et à la bibliothèque de l'Institut de France où est déposée la collection de l'historiographe Godefroy qui a copié de nombreuses pièces mais gardé aussi des originaux, ainsi que le fonds du château de Chantilly.

Le dépouillement du Lancelot a vocation à servir de « colonne vertébrale » à l'instrument de recherche.

Chaque élément est enrichi au fur et à mesure de l'analyse des documents originaux, en utilisant un éditeur XML.

Modèle du schéma XML de l'instrument de recherche (niveau de la pièce) :

```
<c level="item">
  <did>
    <unitid type="layette_lancelot">[Référence de la layette donnée par
Lancelot]</unitid><unitid type="cote_lancelot">[numéro de l'acte attribué par Lancelot]</unitid>
    <unittitle type="analyse_lancelot">[Analyse de l'acte par Lancelot]</unittitle>
    <unitdate type="date_lancelot">[date donnée par Lancelot]</unitdate>
    <repository>[Lieu de conservation de l'original]</repository>
    <unitid type="cote">[Cote de conservation de l'original]</unitid><unitid
type="ancienne_cote">[Mention d'ancienne cote sur l'original, le cas échéant]</unitid>
    <langmaterial><language langcode="fr">[Langue de
l'original]</language></langmaterial>
    <origination>[Émetteur de l'acte]</origination>
    <unittitle>[Analyse brève de l'acte]</unittitle>
    <unitdate>[Date de l'original]</unitdate>
    <physdesc>[Caractères externes de l'acte]</physdesc>
  </did>
  <scopecontent><p>[Compléments d'analyse]</p></scopecontent>
  <dao href="[Nom du fichier correspondant à l'acte original numérisé]"></dao>
  <processinfo><p>[Remarque de l'auteur de l'analyse]</p></processinfo>
</c>
```

c) Cadre de saisie et description encodée des analyses des lettres patentes de René II

Les 11 volumes d'enregistrement de lettres patentes du duc René II, en cours d'analyse depuis 2002, pourront être tous analysés d'ici fin 2009 : il reste 1 048 feuillets à traiter. Chaque enregistrement fait l'objet d'une analyse entrée sous Word, puis exportée vers un document XML conforme à l'EAD.

Modèle de la saisie de l'enregistrement sous Word (niveau de la pièce) :

Cote, f°
Année, mois, quantième, date de lieu telle qu'écrite, date de lieu normalisée (département, France), date de temps telle qu'écrite
Analyse détaillée en continu
Témoins 1 tel qu'écrit=Témoins 1 normalisés ; témoins 2 tel qu'écrit=Témoins 2 normalisés ; etc. ; autres présents.
Secrétaire
Note de l'archiviste
Nombre de page

Mapping de l'export depuis Word sous XML-EAD (niveau de la pièce) :

```
<c>
  <did>
    <unitid type="cote">Cote, f°</unitid>
    <unitdate normal="Annéemoisquantième">Année, mois, quantième </unitdate><unitdate
type="date originale">date de temps telle qu'écrite</unitdate>
    <unittitle>.<geogname role="date de lieu" normal="date de lieu normalisée (département,
France)>date de lieu telle qu'écrite.</geogname></unittitle>
    <physdesc><extent>Nombre de page</extent></physdesc>
  </did>
  <scopecontent>
    <p>Analyse détaillée en continu</p>
```

```

<p><persname role="temoin" normal="Témoïn 1 normalisé">Témoïn 1 tel qu'écrit</persname>,
<persname role="temoin" normal="Témoïn 2 normalisé">Témoïn 2 tel qu'écrit</persname>,
autres présents</p>
<p><persname role="secretaire" normal="Secrétaire">Secrétaire</persname></p>
</scopecontent>
<processinfo>Note de l'archiviste</processinfo>
</c>

```

Cette analyse est enrichie dans un second temps à l'aide d'un éditeur XML.

Parallèlement, le travail en cours sur l'identification des témoins mentionnés dans l'enregistrement des actes sera achevé courant 2010 : ce sont les conseillers les plus proches du duc qui prennent part aux prises de décision dont on retient aussi la « date de lieu » qui permet de faire le rapport entre la nature des décisions et le lieu où elles sont prises. L'évolution est saisie ici, au travers de tableaux, sur 35 ans de règne, avec bien des vicissitudes lors des guerres de Bourgogne notamment : l'enregistrement est de quantité inégale, mais de qualité homogène dans l'ensemble. Il n'a pas de caractère exhaustif mais réunit l'essentiel de ce qui demeure.

La typologie documentaire des actes sera indexée : le thesaurus en est en cours d'élaboration à partir de la prise en compte de l'ensemble des lettres patentes et de leurs contenus respectifs. Il s'attache à la forme juridique des actes (lettre, procuration, mandat, etc.) mais aussi à leur contenu (vente, don, nomination...). L'ensemble doit être mis au point d'ici juin 2008. Il convient en effet d'user en la matière, d'un vocabulaire précis et univoque La liste est en cours d'établissement par Hélène Schneider (UMR 7002) et sera contrôlée en particulier avec l'aide de B.-M. Tock, spécialiste de diplomatique (UMR 7002) et Virginie Lemonnier-Lesage, professeur d'histoire du droit (Centre lorrain d'histoire du droit). Ce classement permettra d'étudier les domaines et les modes d'intervention du duc ainsi que les cheminements de l'application des décisions : les enregistrements précisent fréquemment les noms ou titres des officiers d'exécution de la décision.

1.3.3. Modalités de travail en commun et interdisciplinaire

- Les fiches de traitement des documents (fiche lettres patentes et fiche archives chancellerie) sont en cours de mise au point par coopération entre les partenaires, l'ingénieur de recherche de l'ATILF prête son concours sous la direction de P.-F. Brau, directeur-adjoint des archives départementales de Meurthe-et-Moselle, formé à la DTD-EAD. Les possibilités informatiques, les exigences archivistiques et les besoins de la recherche sur ce type de corpus sont ainsi coordonnées de manière à mettre au point un instrument de qualité, utilisable pour les chercheurs, répondant aux exigences du Conseil international des archives et acceptable par la Bibliothèque nationale de France, afin de créer des instruments informatiques qui bénéficient de la « meilleure » pérennité actuellement envisageable.
- La langue des documents à laquelle tous les partenaires sont confrontés conduit à recourir aux spécialités de divers membres de l'université Nancy 2 impliqués dans le projet, voire à des experts externes disposés à apporter leurs « lumières » face à des termes rares, « déformés » ou transcrits dans des graphies variables et à des complexités juridiques peu fréquentes. Les spécialistes du latin médiéval (Cédric Giraud, Jean-Baptiste Renault), de la documentation française lorraine de la fin du Moyen Âge (Hélène Schneider), du moyen haut allemand (Jean Schillinger), de la langue juridique (Virginie Lemonnier-Lesage) se pencheront sur les difficultés relevées dans des réunions mensuelles de concertation sur le site de Nancy, réunions auxquelles se joindront en cas de besoin les personnes travaillant à la BnF sur l'autre partie du corpus. Des photographies numériques permettront de disposer des pièces ou fragments comportant des difficultés.
- Chacun des membres effectuant l'analyse et la saisie de documents est muni d'un cahier servant à relever et décrire chronologiquement les obstacles rencontrés. Les réunions de mise en commun sur chaque site permettront d'adopter les solutions qui se dégageront. Pour les questions insolubles, la fiche de description encodée prévoit une entrée « *note de l'archiviste* » qui permettra de signaler les difficultés concernant par exemple des lieux ou personnes non identifiés.

- La typologie documentaire établie à partir des lettres patentes du duc René II qui, sans être exhaustive, offre un large panorama de l'activité juridique et administrative du duc sera appliquée aux documents de la fin de la période.
- Pour les époques antérieures, elle sera utilisable en vertu de la méthode « régressive » et complétée en commun, lors de réunions de confrontation des difficultés rencontrées et des particularismes révélés, afin d'utiliser une liste contrôlée (UMR 7002) et vérifiée lors des relectures.
- Il est convenu également d'utiliser pour l'indexation un vocabulaire contrôlé se tenant au plus près de la terminologie des documents pour refléter fidèlement les notions juridiques mises en jeu.
- L'instrument de consultation sur la toile sera construit en coopération avec le laboratoire de l'ATILF(UMR 7118) spécialisé dans le traitement des corpus de textes anciens :
 - ✓ à partir des thésaurus et des règles d'indexation adoptées en commun, fondées sur le document rédigé aux archives de Meurthe-et-Moselle ;
 - ✓ en accord avec les responsables des analyses documentaires à Nancy et à Paris, afin que tous les cas de figures rencontrés soient pris en compte.

1.3.4. Faisabilité, difficultés éventuelles, solutions alternatives envisagées

- Ce projet ambitieux dispose de nombreux atouts du fait de l'implication des partenaires détenteurs des fonds et des investisseurs institutionnels tels que le conseil général de Meurthe-et-Moselle, la région Lorraine, le ministère de la Culture (Direction régionale des affaires culturelles), etc., qui y voient un important outil de mise en valeur du patrimoine.
- Les partenaires engagés sont suffisamment conscients de l'intérêt du projet, de son caractère novateur et de la nécessité de dépasser les réflexes professionnels de chaque corps engagé, pour réaliser un travail commun et particulièrement un outil de recherche réunissant des fonds de documents anciens conservés sur des sites et dans des institutions aux traditions distinctes.
- Les tâches fondamentales d'élaboration de la fiche d'entrée des données et de confrontation de leur cadre aux pièces d'archives concernées et à la problématique, est en cours et entraîne des modifications mineures de mise au point.
- Les difficultés concernent surtout la constitution et l'analyse du corpus. Quant à sa constitution, les fonds principaux sont clairement identifiés ainsi que nombre de fonds mineurs (grâce aux investigations du professeur Michel Parisse qui nous a communiqué le fruit de ses pérégrinations). Mais la recherche systématique en fera sans doute apparaître d'autres. Cependant, les inventaires intermédiaires très généraux des XVI^e-XVII^e siècles du Trésor des chartes (*cf.* BnF) indiquant le mode de classement de l'époque, démontrent que les lacunes ne peuvent concerner que des fragments de dossiers et que les pièces conservées ou au moins inventoriées assurent la représentativité du corpus disponible sur les quatre principaux sites identifiés. Il faut accepter que certaines pièces échappent provisoirement ou surtout définitivement aux recherches.
- Il n'est pas certain malgré les simulations effectuées depuis quelques mois que les moyens mis en œuvre dans le cadre de ce projet permettent d'analyser en détail l'intégralité des pièces retrouvées dans les fonds et surtout les fonds annexes. Si c'était le cas, l'accent serait mis sur l'identification typologique simple et la datation des pièces concernées et le projet supplémentaire nécessaire serait mis sur pieds dans la continuité de celui-ci, pour assurer l'enregistrement de l'ensemble des pièces découvertes.

1.4. Résultats scientifiques attendus

a) Description informatique au sein d'un inventaire méthodique unique du Trésor des chartes du duché dispersé

Le projet ÉVADULOR a pour premier objet la réalisation d'un inventaire méthodique unique sous forme numérique décrivant un fonds dispersé entre plusieurs institutions.

L'utilisation de la DTD-EAD dans sa version 2002, compatible avec l'ISAD-G, permet notamment :

- la hiérarchisation et la structuration de la description archivistique, autorisant l'élaboration d'un plan de classement respectant, voire rétablissant l'ordre interne du fonds ;
- l'indexation au niveau pertinent selon des normes communes (normes ISO en vigueur), quelle que soit l'institution de conservation, sans interdire une recherche plein texte ;
- la localisation précise des originaux (lieux de conservation, cote, caractères externes), et, le cas échéant, le repérage des documents manquants ;
- une consultation aisée, avec la mise en place de liens hiérarchiques ou thématiques entre les notices permettant une navigation fluide.

b) Élaboration d'un inventaire sommaire analytique des registres de lettres patentes de René II

Le deuxième objectif est l'établissement d'un inventaire sommaire analytique sous forme numérique conforme à la DTD-EAD des registres des lettres patentes du duc René II conservés aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, articulé et à terme intégré à l'instrument de recherche précédent. La numérisation de ce corpus sera assurée sur d'autres financements que ceux de l'ANR.

Il sera accompagné de la publication-papier d'un thésaurus de la typologie documentaire rencontrée offrant un ou deux exemples de chaque type de document. L'ensemble sera précédé d'une introduction réunissant les contributions, principalement des membres de l'UMR 7002, à l'analyse générale de ce corpus qui doit faire l'objet d'une table ronde en décembre 2008. L'ensemble permettra de faire un tableau de la principauté en matière de gouvernement et d'administration à la fin du XV^e siècle et d'examiner plus particulièrement les hommes et les institutions alors mis en place dans la perspective de la construction d'un État lorrain.

c) Reconstitution virtuelle du fonds et accessibilité en ligne

La DTD-EAD permettant d'intégrer au sein de l'instrument de recherche, au niveau pertinent, des liens vers des fichiers externes, il est possible de reconstituer à terme de façon virtuelle le fonds du Trésor des chartes des duchés de Lorraine et de Bar dont les pièces originales sont aujourd'hui dispersées, chaque description de pièce s'accompagnant d'une ou de plusieurs images numériques correspondantes ; elle rend par ailleurs possible la consultation dynamique des registres des lettres patentes du duc René II, dont l'état de conservation impose une consultation sur microfilm.

L'utilisation de la DTD-EAD, qui repose sur le langage XML, autorise une large diffusion de l'instrument de recherche sur la toile, soit au format HTML soit au format PDF et la consultation des images associées, mettant ainsi à la portée d'un public large et diversifié une information pour l'heure morcelée.

d) Réalisation d'un manuel de lecture de documents français du Moyen Âge

La pratique de l'enseignement de la paléographie conduit à observer qu'étudiants et amateurs rencontrent des difficultés dans l'appréhension des documents anciens, non pas tant en raison de la paléographie dont des efforts soutenus permettent de venir à bout, mais à cause du vocabulaire juridique, social et économique, et des abréviations de moins en moins conventionnelles avec le temps. Il est donc utile de fournir un instrument de travail constitué de dossiers à la fois thématiques et chronologiques concernant par exemple la noblesse, les seigneuries, les offices, les biens immobiliers et donnant des explications sur les monnaies utilisées, le calendrier, le vocabulaire rural, etc., sans d'ailleurs se limiter aux seuls documents du Trésor des chartes : le fonds de la Chambre des comptes sera également mis à contribution.

Les étudiants de L3 d'histoire du Moyen Âge et de master sont associés à la préparation de cette publication, par le souci d'expliquer les difficultés qu'ils rencontrent à la lecture pour les uns, à la réunion des pièces relatives à divers thèmes donnés et à leur transcription et étude pour les autres.

e) Synthèse des résultats à la lumière de la problématique

L'étude de la documentation émise et conservée par les ducs, en particulier entre les XIII^e et XV^e siècles, donnera lieu d'abord à l'établissement de tableaux synthétiques d'analyse commentés :

- de son volume et de ses qualités, de l'évolution des formes diplomatiques et du contenu des actes.
- On pourra aussi se pencher sur la multiplication avec le temps, des secrétaires de chancellerie et comparer l'évolution de ces régions avec celle du royaume de France notamment grâce aux travaux de Robert-Henri Bautier.
- Enfin, une étude comparative entre archives proprement lorraines plutôt tournées vers l'Empire et archives du Barrois en contact direct avec le royaume de France pourra être entreprise.

La principauté a connu alors des modes d'administration variés qu'il est intéressant d'observer dans une vue d'ensemble : René d'Anjou ne s'intéresse guère à la Lorraine qu'il exploite comme une réserve de fonds et qu'il fait administrer par d'autres, n'y séjournant guère personnellement, alors que son petit-fils René II se résigne progressivement à en faire le centre de ses États et se détermine finalement à y construire un État. Cette évolution implique un essor des moyens de gouvernement que les archives permettent de jalonner dans son ensemble.

Ce corpus offre aussi l'opportunité d'étudier l'essor de ces archives princières, dans une situation de frontières.

On y trouvera les moyens d'évaluer plus précisément la fréquence et la nature des relations avec les souverains voisins, les domaines et surtout les modes de revendication de la souveraineté et les défenses et réponses apportées.

La Lorraine, manifestement en retard pour la formation des institutions qui conduisent à la constitution de l'« État moderne », s'efforce à la fin du Moyen Âge de rattraper ce retard.

L'indexation rendue possible par la description encodée permettra de mieux cerner l'essor administratif. Les travaux de Ch. Rivière sur Jean I^{er} et Charles II traduisent les données de l'administration de la principauté durant la seconde moitié du XIV^e siècle, l'analyse des lettres patentes complétée par les données des registres de comptes abondants à la fin du XV^e siècle permet de dresser un état pour cette période précise. Dans l'intervalle, le dépouillement des archives de la chancellerie offrira des données propres à compléter et corriger l'article de Henri Lepage sur les offices des duchés de Lorraine et de Bar, article qui remonte au XIX^e siècle.

1.5 Retombées potentielles

a) Coopération entre institutions de vocations complémentaires

L'instrument de travail commun présente un caractère novateur qui voudrait faire des nouvelles technologies des instruments de construction commune d'outils de culture de qualité, entre partenaires institutionnels distincts. Des fonds étrangers étant impliqués, à Vienne principalement, mais de manière mineure au Luxembourg, en Allemagne et en Belgique, l'extension d'une coopération de ce type peut en initier d'autres.

Il est par ailleurs très stimulant de créer en la matière une coopération qui prenne une dimension européenne et conduite par le dépassement des frontières politiques et institutionnelles actuelles, à des coopérations fructueuses, mais surtout à la circulation virtuelle d'une documentation qui a été élaborée dans des contextes politiques et administratifs tout différents de ce que nous connaissons.

b) Renforcement d'une synergie dans l'espace lorrain ou plutôt lotharingien

Ce programme crée des liens plus étroits entre C.N.R.S., dépôts d'archives et bibliothèques à l'échelle de la Grande Région notamment. Il renforce donc une synergie en matière de patrimoine documentaire, dans l'espace lorrain ou plutôt « lotharingien » au sens médiéval du terme, « SARLORLUX » pour certaines instances publiques actuelles. Il conduit donc à élargir les bases de la recherche historique dans cet espace, offrant ainsi de nouvelles perspectives de travail, dans

l'espoir de la production d'instruments de travail sinon homogènes, ce qui serait idéal, du moins accessibles et utilisables par delà les frontières nationales.

c) Renouveau de l'intérêt pour la documentation médiévale

La participation des étudiants à l'élaboration de la typologie documentaire, par le biais de la constitution des dossiers de documents thématiques destinés à la publication d'un manuel renforce leur intérêt pour l'évolution de cette documentation.

L'organisation annuelle d'un séminaire thématique d'une semaine (dont le premier s'est tenu en septembre 2007) de paléographie médiévale française destinée aux étudiants et jeunes chercheurs et archivistes intéressés conduit les participants à mieux prendre en compte l'évolution de la documentation et à mieux connaître la diversité des sources disponibles ainsi que des types de renseignements qu'elles apportent.

1.6 Organisation du projet

a) Organisation des tâches

Tâche 1 : saisie de l'inventaire de Lancelot

La saisie de l'inventaire au sein de fiches de dépouillement est effectuée à l'UMR 7002 et aux archives départementales, directement dans le gestionnaire de base de données File-Maker, dont les champs sont exportables au format XML conformément à la DTD-EAD, en 2008 et 2009 par du personnel permanent et à l'aide de vacations de la Bibliothèque nationale de France, avec un complément de 300 heures demandé à l'ANR : le travail devrait être achevé fin 2009.

Tâche 2 : localisation, analyse et description encodée des pièces

Les pièces déposées dans les fonds lorrains seront analysées et décrites dans les fiches encodées par 4 membres de l'UMR 7002 et de l'Université Nancy 2, ainsi que par le titulaire d'un CDD demandé à l'ANR sur 2 ans.

Tâche 3 : définition et étude d'une typologie documentaire, coordination d'application

La typologie documentaire mise au point essentiellement à l'Université Nancy 2, est partagée par le partenaire BnF avec qui les questions posées pourront être résolues lors des réunions de coordination ou par échanges de messages écrits.

Tâche 4 : relecture, contrôle typologie et complément de l'indexation

Les 3 partenaires se partageront la relecture des fiches et le contrôle de l'indexation ; des réunions de concertation jalonnent le travail.

Tâche 5 : analyse des lettres patentes B 1 à B 4 : 1044 feuillet

Hélène Schneider terminera l'analyse des registres des lettres patentes du duc René II pour fin 2009.

Tâche 6 : description encodée des lettres patentes

Deux vacataires à mi-temps entreront les fichiers Word d'analyse des registres des lettres patentes du duc René II dans la description encodée, en 2009 et 2010 et participeront à leur étude prosopographique.

Tâche 7 : numérisation de la Collection Lorraine de la BnF

La BnF prend en charge, avec le renfort d'opérateurs spécifiquement dédiés à cet effet, la numérisation des pièces médiévales de la Collection Lorraine (au nombre d'environ 7 500). Cette numérisation se déroule dans les ateliers de la BnF, sur le site de Bussy-Saint-Georges, où les documents sont transférés durant la période des travaux du site Richelieu.

Elle est préparée et contrôlée au département des Manuscrits, par un vacataire qui assure également le récolement du fichier Dufourny, la prise de mesure des pièces, etc.

Tâche 8 : étude prosopographique des « décideurs » des lettres patentes

Jean-Christophe Blanchard, Hélène Schneider et les deux vacataires ayant participé à la tâche 6 élaboreront tableaux et prosopographie des principaux conseillers du prince au long du règne de René II, dans la mesure des possibilités.

Tâche 9 : préparation de publications : manuel de documents, typologie des lettres patentes

Les auteurs de la tâche 2 d'analyse du corpus sélectionneront des éléments intéressants dans le cadre d'une publication de manuel de documents français de la fin du Moyen Âge, en constituant des dossiers thématiques complétant ceux constitués avec les étudiants de master sur d'autres types de sources (comptabilité, fonds ecclésiastiques...). Les pièces choisies lors de séances de travail en commun constitueront une publication à la fois documentaire et pédagogique permettant d'accéder aux principaux types de sources de la pratique disponibles pour des recherches sur les XIII^e-XVI^e siècles. L'ensemble sera conforté par de brèves indications bibliographiques sur chaque type de dossier et par des explications relatives aux questions de vocabulaire, de noms, de chiffres et de monnaies, de calendriers et de fêtes notamment.

Tâche 10 : mise au point des outils informatiques (saisie, export et consultation)

Les fiches de bases de données de type File- Maker et leur description encodée sont en cours de mise au point et d'expérimentation qui devrait s'achever début 2009 au plus tard, mais il faut ensuite mettre au point l'instrument de consultation sur la Toile, ce qui sera fait plutôt dans la seconde partie du programme de recherches.

Tâche 11 : coordination sur sites et coordination générale

Chaque membre de l'équipe est invité à noter sur un agenda l'avancement des tâches dont il a la charge et sur un cahier les difficultés rencontrées qui feront l'objet de réunions de coordination et de concertation ou d'interventions ponctuelles de la part des coordinateurs si nécessaire.

b) Calendrier des travaux

	Partenaires				Calendrier																							
					Année 0				Année 1				Année 2				Année 3											
	1	2	3	4					1				12					24							36			
Tâche 1 : saisie "Lancelot"	Oui	oui	non		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui														
Tâche 2 analyse-encodage	Oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui			
3 :typologie-public.	Oui	oui	oui		oui				oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui			
4 insertion typol-relecture	Oui		oui							oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui								
6 encodage lettres patentes	Oui	non	non						oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui									
7 numérisation Prise de vues Préparation / contrôle			oui						oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui			
8.prosopographie L.P.	Oui	non	non				oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui									
9 manuel thématique	Oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui			
10 outils informatiques	Non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui							oui	oui	oui									
11 coordination	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui			

Qualification des partenaires

Partenaire	Nom*	Prénom*	Emploi actuel*	Discipline	Personne.mois	Rôle/Responsabilité dans le projet 4 lignes max
Unité de Recherche Atelier de diplomatique	SCHNEIDER	Hélène	Maître de conférence	Histoire du Moye Age	18	Coordination du projet Analyses et exploitation lettres patentes et documents Lancelot

						Nancy, quête docts extérieurs
Autres membres	GIRAUD	Cédric	Maître de conférence	Histoire du Moyen Âge	1,8	Relecture documents latins et identification des lieux...
	BLANCHARD	J.-C.	Ingénieur d'études	Histoire du Moyen Âge	7,2	Analyse d'archives relatives à la noblesse-repérage et étude des sceaux. Fonds de Vienne
	RENAULT	J.-B.	Ingénieur d'études	Histoire du Moyen Âge	3,6	Analyse de documents latins jusqu'à la fin du XIII ^e typologie
	LULIN	Jocelyne	Adjoint technique	Histoire du Moyen Âge	14,4	Saisie de l'inventaire Lancelot et de données d'analyse
	LESAGE	Virginie	Professeur	Histoire du droit	5,4	Typologie documentaire Manuel de lecture de documents
	SCHILLINGER	Jean	Professeur	Allemand	5,4	Aide à l'analyse des documents en Moyen Haut Allemand
Archives (54) départementales Partenaire 2 Responsable	SAY	Hélène	Directrice des archives dép.(54)	Archivistique	1,8	Coordination , relectures
Autres membres	BRAU	Pierre-Frédéric	Directeur adjoint des archives dep(54)	Archivistique informatique	3,6	Coordination des applications informatiques, relectures
	JAJOUX	Cristel	Attachée de conservation du patrimoine	Histoire médiévale archivistique	1,8	Vocabulaire contrôlé Mentions hors teneur
	LECLERC	Jérôme	Technicien en numérisation	Numérisation photographie	3,6	Photographies et traitement, préparation d'un manuel de paléographie
Bibliothèque nationale de France Partenaire 3 Responsable	DEL COURT	Thierry	Directeur du département des manuscrits	Histoire du Moyen Âge - Conservation	1,8	Coordination
Autres membres	LAFFITTE	Marie-Pierre	Conservateur général, responsable des manuscrits latins	Histoire du Moyen Âge, conservation	2,7	Relecture documents latins, assistance sur les fonds
	BONICEL	Matthieu	Conservateur, responsable informatique / numérisation	Conservation	3,6	Suivi de la numérisation, intégration des données en EAD
	DAUPHANT	Léonard	Chargé de recherches documentaires	Histoire du Moyen Âge	22	Saisie et relecture des pièces
U.M.R. ATILF	PETITJEAN	Étienne	Ingénieur de recherche	Informatique	1	coordination

